



## Prise de référence sans accord

Par **kevin martin**, le **06/11/2018** à **17:45**

Bonjour,

J'ai postulé pour un emploi il y a quelque semaines , j'ai eu un entretien téléphonique qui C'est bien passé et on m'a dit que l'on me rappellerai . Ayant pas de rappel j'ai décidé de repostuler via une agence interim . Celle ci me telephone aujourd'hui pour me dire qu'ils veulent convenir un rendez-vous demain , Quelques Heures plus tard je reçois un appel de l'agence pour me dire que le rendez-vous est annulé parceque l'entreprise a appeller Un ancien employeur et qu'ils ne souhaite pas poursuivre ; Je ne leurs ai pas donné d'accord pour la prise de référence et Je souhaiterais savoir si il y a Un moyen de leur faire comprendre que ce qu'ils on fait C'est illégal .

Je sais que Je suis pas blanc comme neige Et C'est pour cela que Je refuse Les contrôle de référence ; Je ne veux pas ressusciter les fantômes de mon passé .

merci par avance .

ps: ne me jugez pas chacun a le droit a l'erreur.

Par **P.M.**, le **06/11/2018** à **18:39**

Bonjour,

Vous pouvez leur dire ce que vous voulez et leur donner des consignes mais vous aurez du mal à prouver qu'elles ne sont pas respectées...

Par **kevin martin**, le **06/11/2018** à **19:45**

Je vois dans le cas de poursuite sachant que la société n'a aucune raison de téléphoner à cette autre et que je suis le seul lien un simple appel pourrait prouver cela ? bien-sûr aucun accord écrit. merci d'avance

Par **P.M.**, le **06/11/2018** à **20:47**

Un employeur peut quand même vérifier si le CV reflète la réalité des emplois qui y figurent mais sans dénigrement de la part de l'ancien employeur...

Il n'y a qu'en matière pénale qu'un enregistrement à l'insu de l'interlocuteur peut être produit...